

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DDEEES 127 Subvention à l'association des commerçants d'Aligre (12^e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants d'Aligre (12^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association des commerçants d'Aligre situé 13, rue d'Aligre à Paris (12^e) (126121 - 2013_04327) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 32.285 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 9.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).